

**Modèle de délibération portant création d'un CST local
(Collectivités et établissements publics de 50 à 199 agents)**

À prendre après la consultation des organisations syndicales et avant le 8 juin 2022

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents ;

Et après en avoir délibéré par voix contre, voix pour et abstentions,
un avis est émis ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De créer un Comité Social Territorial local.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à (*entre 3 et 5*).

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à :
..... (*entre 3 et 5, et sans être supérieur à celui des représentants du personnel*).

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.
Ou
De ne pas autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

Fait à
Le

Prénom, nom et qualité du signataire